



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**POUR L'USAGE D'UN LOCAL COMMERCIAL
RUE PASTEUR**

Février 2026

1. Présentation de la commune

La Commune de Carantec est située dans le département du Finistère (29) au sein de la Communauté d'Agglomération de Morlaix Communauté. Elle est positionnée en limite des communes de Taulé, Locquéénéolé et Henvic, en abords directs de la voie expresse Morlaix-Saint Pol de Léon. Le littoral de Carantec est bordé par la Manche et fait partie de la côte dite « Baie de Morlaix ».

Située entre la rivière de Morlaix et la Penzé, la commune de Carantec forme une presqu'île, très appréciée pour ses nombreuses plages. On y trouve plusieurs sites naturels protégés dont l'île Callot, lieu de visite très fréquenté en toute période de l'année.

En 2025, la population communale de Carantec est de 3 360 habitants sur une surface de 9.02 km². Le tourisme est une activité importante de la commune qui peut voir sa population tripler voire quadrupler durant la période estivale. La population résidente est plutôt vieillissante (50.40% de la population est âgée de plus de 60 ans) et est composée à 49.8% de retraités. La Commune compte également 2 écoles primaires et un collège ainsi que de nombreuses infrastructures attractives, sportives et de loisirs.

Il existe actuellement sur la commune un tissu commercial annuel (commerces de bouche et commerce divers) complété par des offres estivales. Le marché hebdomadaire du jeudi matin compte à l'année 30 commerçants ambulants permanents et 85 commerçants ambulants saisonniers. Réputé pour sa grande variété de produits, en été notamment, il est source d'affluence importante sur la commune de fin juin à fin août.

Soucieuse de maintenir un dynamisme commercial du centre-bourg et de valoriser son patrimoine communal, la Commune de Carantec souhaite proposer à la location saisonnière à but économique un local disponible 4 Rue Pasteur.

2. Identification du bien mis à disposition

Le local proposé se situe 4 rue Pasteur et accueillait jusqu'alors l'office de tourisme communautaire. L'accès y est possible par le parking Vincent Guivarch près de la médiathèque. Le local dispose d'une vitrine sur la place ainsi que d'une vitrine Rue Pasteur. Des stationnements immédiats sont disponibles Rue Pasteur (arrêt minute) ou sur le parking Vincent Guivarch.

Il a une surface de 52 m² et comprend 2 pièces : une pièce principale, entièrement vitrée et un bureau attenant à la pièce principale. Le local dispose également d'une remise et de sanitaires.

Il est dans un état général satisfaisant, aux normes d'accessibilité en vigueur. Une visite préalable des lieux est possible sur Rendez-vous : Contact : 02 98 67 00 30.

Aucun équipement n'y est installé. Une installation extérieure est possible sur une surface limitée côté intérieur de la place. En plein cœur de bourg, une vigilance sur les bruits occasionnés doit être apportée.

3. Nature juridique de la mise à disposition

S'agissant du domaine privé de la commune, un bail précaire sera établi par la commune pour la durée de la saison estivale, du 15 juin au 15 septembre. L'adaptation de ces dates pourra être envisagée en fonction des propositions du candidat.

4. Activités recherchées / périmètre autorisé

Toute activité commerciale peut être proposée dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt, tant qu'elle respecte les réglementations en vigueur (sanitaires, sécuritaires, etc.).

En cas de non-respect, la Commune se réserve le droit de mettre fin au bail dès que les manquements sont constatés. Cette disposition sera précisée au bail.

La commune de Carantec souhaite que l'activité proposée soit adaptée au public, respectueuse de l'environnement et pensée dans la diversification commerciale.

5. Conditions financières

Le loyer appliqué sera de 650 € mensuel, charges comprises.

6. Modalités d'entretien, travaux et aménagements

Un état des lieux sera réalisé à l'entrée et à la sortie.

Des travaux d'aménagements légers pourraient être autorisés sous réserve d'une autorisation préalable de la commune. Ils doivent toutefois être pensés réversibles dans l'objectif de la restitution du local en fin de saison.

Le ménage est à la charge du preneur qui s'engage à la bonne tenue du local.

7. Critères de sélection des candidatures

Les offres seront examinées au regard des critères suivants (note du 100) :

- **Qualité et pertinence du projet commercial** (40 points)
- **Expérience et capacités professionnelles du candidat** (40 points)
- **Viabilité économique du projet** (20 points)

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres.

Jusqu'à acceptation ferme d'une candidature, formulée par la signature du bail, la commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.

Dès la remise des offres, la commune procèdera à leur analyse sur la base des critères de sélection définis ci-dessus. Cette analyse sera transmise à l'ensemble des membres de la commission d'appel d'offres afin que celle-ci décide, ou non, d'attribuer le local commercial.

Le cas échéant, les opérateurs les mieux classés pourront être invités à soutenir oralement leur offre auprès de la commission. Cette présentation pourra s'appuyer sur des supports et comprendre un temps de questions-réponses.

8. Composition des offres

La complétude des dossiers constitue un critère de recevabilité des offres. Néanmoins, la collectivité se réserve le droit de questionner un ou plusieurs candidats si des éléments supplémentaires et/ou complémentaires apparaissent nécessaires pour la bonne compréhension de leur offre.

Tout candidat souhaitant manifester son intérêt doit désigner un interlocuteur référent ainsi qu'une adresse mail pour faciliter les futurs échanges.

Le dossier déposé devra être complet, rédigé uniquement en langue française et comprendre les éléments suivants :

- Un courrier de présentation de l'entreprise et de l'intérêt du candidat à présenter une offre ;
- Une note de présentation du concept commercial (produits, horaires, saisonnalité, design de l'espace)
- Un extrait K ou K-bis de la société de moins de trois mois ;
- Les attestations nécessaires à la réalisation de l'activité (une attestation fiscale de moins de trois mois, une attestation sociale de moins de six mois et une attestation relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés si l'entreprise a plus de 20 salariés) ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile garantissant les dommages causés aux tiers et une attestation risques locatifs ;

Le candidat pourra évidemment fournir toute autre information qu'il jugera nécessaire à la bonne appréciation de sa candidature.

Les candidatures et propositions devront être transmises par mail à l'adresse secretariat@ville-carantec.com avant le 05 mars 2026 - 12h00.

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date et cet horaire ne sera pas pris en compte.

Les candidats pourront poser des questions auprès de Marie-Laure QUEMENER, responsable administrative, à l'adresse suivante : secretariat@ville-carantec.com et solliciter une visite du local commercial s'ils le souhaitent.

9. Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures :05 mars 2026 - 12h00

Analyse des offres et décision de la CAO : 12 mars 2026

Date souhaitée de prise des lieux : entre le 01/06/2026 et le 30/06/2026

10. Recours

L'instance chargée des procédures de recours est également le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de ces recours :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte - CS 044416
35 044 RENNES Cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr